



« L'école Ste-Luce, là où il fait bon vivre, rire, lire et grandir! »

Septembre 2024

LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2024-2025**

PRÉSCOLAIRE

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la direction auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **28 août** au **8 novembre 2024**
- Bulletin disponible dans la semaine du **18 novembre 2024** via [Mozaïk portail parents](#)

Rencontre de parents prévue le jeudi soir 21 novembre et le vendredi 22 novembre en journée

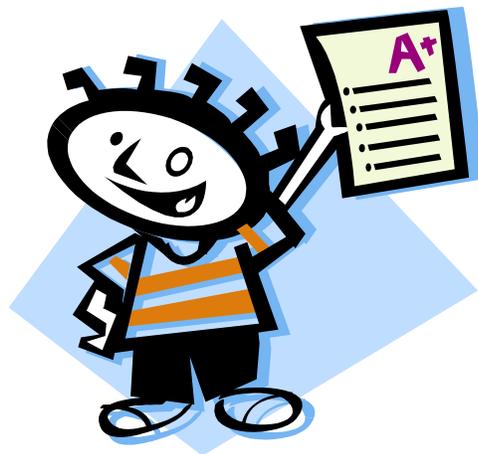
Deuxième bulletin :

- Étape du **11 novembre 2024** au **21 février 2025**
- Bulletin disponible avant le **28 février 2025** via [Mozaïk portail parents](#)

Communication avec les parents pour les élèves à risque

Troisième bulletin :

- Étape du **24 février 2025** au **20 juin 2025**
- Bulletin disponible à partir du **30 juin 2025** via [Mozaïk portail parents](#)



Évaluation des apprentissages (préscolaire)

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Compétences	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
	Résultat inscrit au bulletin		Résultat inscrit au bulletin		Résultat inscrit au bulletin	
	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Accroître son développement physique et moteur	✓	✓			✓	✓
Construire sa conscience de soi			✓	✓	✓	✓
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	✓	✓			✓	✓
Communiquer à l'oral et à l'écrit			✓	✓	✓	✓
Découvrir le monde qui l'entoure			✓	✓	✓	✓

Légende

L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.
L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.
L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.
L'élève se développe avec difficultés importantes au regard de la compétence visée.

Commentaires sur les apprentissages

En plus des bulletins d'étape, différents moyens peuvent être utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- les messages de l'enseignante
- les appels téléphoniques
- les travaux envoyés à la maison
- la présentation du portfolio de l'enfant
- etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.